



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 21 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 janvier 2026

Membres en exercices : 13

Présents : 10 Absents : 3

Votants : 11

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Jean-Stéphane RENAUD, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Maxime BOCANDE, Karine JOUIN, Delphine BIZE, Barbara MORIN, Charles de CADARAN

ABSENTE EXCUSÉE : Aurélie BONNETAIN (procuration à Aurélie LUCAS)

ABSENTS : André HERVIAUX, Jean-Louis MEZIERE

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte.  
Didier BEBIN est désigné secrétaire de séance. La séance a été publique.

**Affaires présentées par madame le Maire, Sylvie CHEDALEUX**

**1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2025**

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance.

Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 3 décembre 2025.**

**Affaire présentée par Jean-Stéphane RENAUD, Adjoint**

**2- CHOIX ET VALIDATION DU MARCHE TRAVAUX POUR LA RUE H. GEFFROY**

**D2026-01-01**

**Objet : Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de rue Henri Geffroy**

Jean-Stéphane RENAUD rappelle à l'assemblée les éléments évoqués lors de la réunion préalable avec le bureau d'étude URBAE. Il rappelle que l'appel d'offre aux entreprises a été mis en ligne du 7 novembre au 16 décembre 2025.

Les offres ont été analysées, vérifiées et notées par le bureau d'Etude URBAE, conformément au Règlement de Consultation : 40% de la note pour l'offre financière, 60% de la note pour l'offre technique, selon des critères de notation définis préalablement avec les élus.

Quatre entreprises ont déposé une offre dans le délai imparti : BROCELIANDE TP, COLAS, EIFFAGE et EUROVIA.

L'entreprise EIFFAGE a été évincée en raison d'une transmission incomplète des documents requis.

La note financière a été calculée par rapport à l'estimation phase DCE des travaux : 595 150.80 €HT pour le marché de base.

+ 9 500 € HT pour changer les stationnements de simple bicouche à pavés béton à joints engazonnés (variante 1) + 6 784.08 € HT pour changer l'engazonnement de tous les espaces verts en massifs bâchés, paillés et plantés (variante 2) + 48 000 € HT pour réaliser le tapis d'enrobé s'il n'était pas pris en charge par le Département (tranche optionnelle)  
Soit un budget maximum compris entre 595 150.80 € HT et 659 434.88 € HT.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse de l'analyse des offres réalisées par URBAE en intégrant ou non les différentes variantes du marché.

Estimation	595 150,80 €	Pondération V1	V2-Valeur de la note technique	Résultat	Classement pour négociation	
		40	60			
Entreprise	Montant des travaux marché de base + Variante obligatoire (Bordures)	V1 = calcul de la valeur du prix	Valeur pondérée de la note technique V2	Somme V1, V2 pondérées		
<b>Offre la plus basse</b>	507 290,60 €					
BROCELIANDE TP	507 290,60	40	49,40	<b>89,40</b>		<b>3</b>
COLAS	508 085,40	39,94	57,20	<b>97,14</b>		<b>1</b>
EIFFAGE	Offre Irrégulière					
EUROVIA	559 695,80 *	36,25	55,20	<b>91,45</b>	<b>2</b>	

	Base	Variante Massif	Variante Parking en pavé joint gazon	Tranche Optionnelle : Enrobé sur RD	Total toutes Variantes et Tranche Optionnelle	Somme pondérées (V1, V2) du total des Variantes et PSE
	595 150,80 €	6 784,08 €	9 500,00 €	48 000,00 €	659 434,88 €	
BROCELIANDE TP	507 290,60 €	4 250,85 €	6 745,00 €	33 600,00 €	551 886,45 €	89,40
COLAS	508 085,40 €	9 176,21 €	7 845,10 €	40 440,00 €	565 546,71 €	96,23
EUROVIA	559 695,80 €	9 157,65 €	6 916,00 €	36 000,00 €	611 769,45 €	91,28
BROCELIANDE TP	507 290,60 €	4 250,85 €		33 600,00 €	545 141,45 €	89,40
COLAS	508 475,40 €	9 176,21 €		40 440,00 €	558 091,61 €	96,27
EUROVIA	559 695,80 €	9 157,65 €		36 000,00 €	604 853,45 €	91,70
BROCELIANDE TP	507 290,60 €		6 745,00 €	33 600,00 €	547 635,60 €	89,40
COLAS	508 475,40 €		7 845,10 €	40 440,00 €	556 760,50 €	96,54
EUROVIA	559 695,80 €		6 916,00 €	36 000,00 €	602 611,80 €	91,83

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE de retenir la proposition suivante :  
COLAS pour une base de 508 085.40 € HT avec toutes les variantes et tranche optionnelle, soit pour un montant total de 565 546,71 € HT.
- APPROUVE les clauses du marché définies ci-dessus et à passer avec l'entreprise COLAS.
- AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## Affaire présentée par Jean-Stéphane RENAUD, Adjoint

### 3- CHOIX ALIGNEMENT RUE HENRI GEFFROY

D2026-01-02

Le Géomètre, société GEOFIT a indiqué à la commune que l'alignement comportait un décroché le long de la rue Henri Geffroy à la hauteur des parcelles AB107 (n°23) et AB105 (n°21).

Afin d'ajuster et de faire réaliser les travaux de façon cohérente, Jean-Stéphane RENAUD présente la situation sur une photo et demande aux membres du Conseil Municipal de valider au choix la limite du tracé :

- 1<sup>er</sup> choix : à l'angle de la parcelle AB 105
- 2<sup>ème</sup> choix : au niveau d'une pierre de délimitation présente à mi-chemin de ce décroché



Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'alignement à partir de la pierre présente.

## Affaires présentées par madame le Maire, Sylvie CHEDALEUX

### 4- AUTORISATION DE MANDATEMENT DU ¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2025

D2026-01-03

Le Maire rappelle que si la collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'ordonnateur peut jusqu'à l'adoption du budget, mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En revanche, pour les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

Aussi, elle sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente tels que précisés dans le tableau ci-après :

Chapitre	BP 2025	25% du BP 2025
20 : immobilisations incorporelles	13 500 €	3 375 €
21 : Immobilisations corporelles	65 000 €	16 250 €
23 : Immobilisations en cours	200 000 €	50 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente tels que précisé dans le tableau présenté.

**5- AFFAIRES DIVERSES : HORLOGES CONNECTEES**

**D2024-01-04**

Madame le Maire informe que Morbihan Energie lance un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement complémentaire d'horloges connectées de l'éclairage public.

Plus de 1500 horloges connectées ont été déployées sur le territoire départemental. Ces horloges permettent une programmation et un pilotage à distance des lanternes d'éclairage public.

Le coût d'installation d'une horloge est estimé à 2000 €HT/armoire.

Grâce à l'appui d'enveloppes résiduelles et de nouveaux financements obtenus fin 2025, il nous est proposé de bénéficier d'un déploiement complémentaire de ces équipements avec la totale prise en charge financière de Morbihan Energie.

Sur la commune Deux armoires sont équipées de ces horloges, trois autres pourraient bénéficier de cette installation.

Madame le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le **pré-positionnement** de la commune pour l'installation des horloges complémentaires.

**Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prépositionner pour bénéficier le cas échéant de ces installations financées par Morbihan Energie.**

**6- POINTS D'INFORMATION**

- **AGENDA :**
- Prochain Conseil (Vote du Budget 2026) fin février 2026 dans la mesure du possible.
  - Élections Municipales les 15 et 22 mars 2026.
  - Camion pizza tous les mardis soir sur le parking de la moto depuis le mardi 20/01/2026 – arrêté du maire affiché

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Sylvie CHEDALEUX



Le secrétaire de séance,  
Didier BEBIN